



**RAPPORT**

**AUDIT DE L'ASSOCIATION  
« UNE CHORBA POUR TOUS »**

**(08-22)**

**- septembre 2009 -**

Rapporteurs :

....., Inspecteur

....., Attachée d'administration

*Le Maire de Paris*

31 OCT. 2008

NOTE

à l'attention de Madame

Directrice Générale de l'Inspection Générale

Objet : Audit de l'association « La Chorba »

La Ville de Paris s'associe aux efforts engagés par l'association « une chorba pour tous » auprès des plus démunis de nos concitoyens.

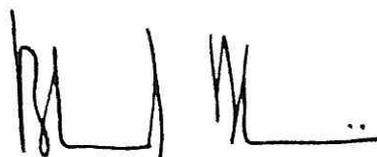
Cette association dont l'activité est particulièrement forte au cours de la période du Ramadan, développe aujourd'hui des actions tout au long de l'année : service de repas chauds, ateliers d'insertion et action de médiation sociale.

Je vous demande de procéder à un audit de cette association dans le cadre de votre programme de contrôle des associations qui bénéficient de subventions de la Ville de Paris.

Votre rapport me sera remis au plus tard fin juillet 2009.

Le Secrétariat général de la Ville de Paris vous apportera son soutien dans cette mission.

*Très cordialement*



Bertrand DELANOË

**NOTE DE SYNTHÈSE**  
**AUDIT DE L'ASSOCIATION « UNE CHORBA POUR TOUS »**

**[ septembre 2009 ]**

---

« Une Chorba pour tous » est une association, non culturelle, créée en 1992 avec pour objectif de servir, sous un chapiteau, des repas chauds lors de la rupture du jeûne, les soirs de Ramadan.

En 2002 elle a élargi son activité à la médiation sociale et depuis 2006 – après modification de ses statuts – elle sert 800 repas gratuits chaque soir, toute l'année, sur deux sites des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements.

Elle distribue aussi, deux fois par semaine, des colis alimentaires à des bénéficiaires qui lui sont adressés par les services sociaux : 150 colis sont remis chaque semaine.

Les actions de l'association se sont aussi diversifiées avec l'instauration « de l'accompagnement et du conseil juridique » ainsi que la création d'ateliers d'insertion locale et professionnelle, de soutien scolaire et d'alphabétisation.

Elle a bénéficié de près de 300 000 € de subventions et de dons en 2008 dont 40 000 € alloués par la Ville de Paris au titre de l'aide alimentaire et de la médiation sociale.

Fragilisée par les dissensions internes et par le décès du Président en exercice, sa gestion s'est révélée empreinte d'amateurisme et de manque de vigilance en ce qui concerne l'approche comptable.

Elle se trouve, en outre, du fait de l'imprécision des propositions du bailleur, confrontée à un problème de locaux qui s'avère crucial pour la poursuite de l'activité.

Les préconisations des rapporteurs concernent essentiellement l'amélioration de la rigueur de la gestion et l'accompagnement dans la résolution du problème des locaux.

---

Rapporteurs :

....., Inspecteur

....., Attachée d'administration

## SOMMAIRE

<i>Introduction</i> .....	2
<b>1. Présentation de l'association</b> .....	3
<b>1.1. Une vie associative caractérisée ces dernières années, par une instabilité de l'équipe dirigeante</b> .....	3
<b>1.2. Un objet en pleine diversification</b> .....	4
1.2.1. Les actions alimentaires .....	4
1.2.2. Un deuxième volet de l'activité est constitué par la distribution de colis alimentaires .....	5
1.2.3. L'action de médiation sociale .....	6
1.2.4. L'accompagnement et le conseil juridique .....	6
1.2.5. Les ateliers d'insertion sociale et professionnelle, de soutien scolaire et d'alphabétisation .....	6
<b>2. Le contexte actuel</b> .....	8
<b>2.1. Une demande en augmentation constante</b> .....	8
2.1.1. La demande d'aide alimentaire .....	8
2.1.2. Les autres attentes .....	9
<b>2.2. Un problème de locaux préoccupant</b> .....	9
<b>3. La gestion administrative</b> .....	12
<b>3.1. Une gestion comptable et financière teintée d'amateurisme</b> .....	12
<b>3.2. Des prévisions budgétaires dépourvues de réalisme</b> .....	14
<b>3.3. Une gestion des ressources humaines dépendante des aides à l'emploi</b> .....	15
<i>Conclusion</i> .....	17
<i>Préconisations</i> .....	18

## **INTRODUCTION**

Le Maire de Paris a chargé l'Inspection Générale d'un audit de l'association « Une Chorba pour Tous », subventionnée par le Département de Paris.

Cette association a été créée en 1992 pour distribuer des repas chaque soir à la rupture du jeûne du Ramadan. Elle a ensuite développé une action de médiation sociale et depuis 2006 elle distribue des repas chauds sur deux sites des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements, auxquels s'ajoute la fourniture de colis alimentaires aux familles les plus démunies.

Au titre de ces actions, l'association perçoit du Département de Paris une subvention de 40 000 € par an qui vient en complément d'autres aides publiques ou privées.

Une convention d'objectifs est signée chaque année entre l'association et la Ville (annexe n° 1).

## 1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

### 1.1. Une vie associative caractérisée ces dernières années, par une instabilité de l'équipe dirigeante

L'association « Une chorba pour Tous » a été créée en 1992 à Stains (93240) et déclarée à la préfecture de Seine-Saint-Denis le 3 décembre 1992.

Son but, tel qu'il figure dans les statuts d'origine, est « d'œuvrer pour la promotion humanitaire, pendant la période du Ramadan et les fêtes de l'Aïd, afin de contribuer aux idées universelles de partage et de solidarité envers les couches les plus défavorisées ».

En 1998, son siège social a été transféré à Paris 19<sup>ème</sup>, 168 rue de Crimée.

En 2002, l'activité a été élargie à la médiation sociale.

En 2006, les statuts ont été modifiés (AG du 16 juin 2006) : l'action initiale limitée à la période du Ramadan a été portée toute l'année (annexe n° 2).

Les versions successives des statuts mentionnent toutes que « **l'association n'est pas de type cultuel ; elle n'implique de la part des associés aucune adhésion quelconque à des mouvements religieux et s'adresse à toute personne quelle que soit son origine ou sa croyance** ».

L'association est dirigée par un conseil de 12 membres élus pour un an par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration élu, choisit parmi ses membres un bureau composé de 4 membres :

- un président
- un vice-président
- un secrétaire général
- un trésorier

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an et le conseil d'administration au moins deux fois.

Alors que 13 ans après sa création l'association n'avait connu que deux présidents, à partir d'avril 2008, suite au décès du président en fonction depuis 2005, trois nominations se sont succédées dans l'année. Ceci témoigne de difficultés pour stabiliser la gouvernance de l'association mais aussi de graves dissensions internes.

Depuis l'assemblée générale de décembre 2008, un président par intérim a été désigné, ce dernier très impliqué se montre soucieux de faire perdurer l'équilibre qui s'est installé au sein de l'équipe.

Le directeur technique en poste depuis septembre 2006 a été licencié en février 2008 mais a été autorisé à poursuivre une activité de bénévole à compter du 6 juillet 2008 jusqu'à son expulsion, pour la troisième fois consécutive, le 16 février 2009 comme en atteste le procès-verbal dressé le 16 février 2009 par un agent du commissariat du 20<sup>ème</sup> arrondissement.

Une déclaration de vol, avec dépôt de plainte, mettant en cause ce même individu, avait été faite le 6 février 2009 après la disparition de pièces comptables, d'une carte grise et des clés d'un véhicule (annexe n° 3).

## 1.2. Un objet en pleine diversification

### 1.2.1. Les actions alimentaires

A sa création en 1992, La Chorba avait pour unique ambition de créer un lieu de partage et de solidarité intercommunautaire pendant la seule période du Ramadan. Il s'agissait alors de **« contribuer aux idées universelles de partage et de solidarité entre les couches les plus défavorisées »**.

En 1998, une action de médiation sociale a été mise en place et une médiatrice a été recrutée dans le cadre d'un contrat « Adulte relais » de la Préfecture de Paris.

En 2006, une modification des statuts élargit le champ d'action de l'aide alimentaire à l'année entière et, de ce fait, si le Ramadan reste le plus emblématique, **l'activité principale est devenue la distribution quotidienne de repas chauds, en plein air, sur deux sites - Barbès et Stalingrad -**.

En effet, alors que la distribution avait lieu 6 jours sur 7 jusqu'à la fin septembre 2008, l'équipe nouvellement élue a décidé de servir des repas chauds même le dimanche. A ce jour il semblerait que la mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement soit favorable à une distribution à midi ; l'association n'ayant été contactée que par téléphone, a souhaité une demande écrite non concrétisée à ce jour.

La distribution journalière qui est assurée sur deux sites nécessite la présence de 8 bénévoles minimum à Barbès et de 5 à Stalingrad.

Les rapporteurs, qui ont assisté à la distribution de repas, ont pu constater la parfaite maîtrise des bénévoles qui font régner une discipline souple mais efficace dans la mesure où l'organisation mise en place est bien adaptée à la demande.

Les personnes munies de récipients sont servies à part alors que les plus démunis, après avoir reçu du pain, obtiennent leur ration dans un bol en plastique.

Le mois du Ramadan, les repas sont servis sous un chapiteau loué par La Chorba et planté sur un terrain mis à disposition par la Ville de Paris.

Ce lieu n'est pas le même chaque année mais est toujours situé dans le nord-est parisien. En 2008, ce sont 1 800 repas qui ont été servis chaque jour.

En 2008, l'action pendant la période du Ramadan a été quelque peu perturbée consécutivement au décès du président et à la réorganisation tardive de l'équipe qui en a résulté. C'est ainsi qu'en raison d'une configuration des lieux différente de celle des autres années et notamment d'un chapiteau plus petit, la part des repas à emporter a été plus importante que celle des repas servis sous le chapiteau.

Une plus grande diversité du public a été constatée à cette occasion : ethnies variées, personnes isolées, familles venant seules ou envoyées par d'autres associations. Le public fidèle est complété par les habitants du quartier en plus ou moins grande précarité voire même seulement

en recherche d'une convivialité en ce qui concerne des personnes âgées isolées souffrant de solitude.

Depuis deux ans, on note une stabilité des publics fréquentant la distribution quotidienne essentiellement constituée d'hommes jeunes ; ceux-ci vivent le plus souvent dans la rue ou bénéficient d'hébergements d'urgence ou précaires.

La distribution a lieu à 18 h afin de permettre aux demandeurs d'asile de rejoindre le CHAPSA de Nanterre avec le Bus Solidarité Nanterre.

Néanmoins, on observe qu'une population fidèle de personnes âgées du 18<sup>ème</sup> arrondissement fréquente aussi régulièrement la distribution.

En outre, on remarque une augmentation de personnes exilées (bien souvent en situation administrative irrégulière) notamment en provenance d'Afghanistan.

Les femmes, souvent accompagnées d'enfants en bas âge, représentent entre 10 et 20 % des bénéficiaires et leur nombre est en constante augmentation ; il s'agit là d'une population d'origine variée.

La confection et la distribution de repas en nombre aussi considérable nécessitent une organisation sans faille d'autant que la plus grande partie de l'activité est assurée par des bénévoles et que les conditions matérielles sont rendues difficiles par le problème des locaux qui sera évoqué ci-après.

Comme pour la Chorba du Ramadan, l'association s'attache à fournir des repas de qualité cuisinés à base de légumes variés, viandes et féculents et c'est un plat différent qui est servi chaque soir ; une chorba ou le couscous sont préparés chaque semaine dans un esprit convivial.

### **1.2.2. Un deuxième volet de l'activité est constitué par la distribution de colis alimentaires**

Elle fonctionne de façon pérenne depuis 3 ans à raison d'une moyenne de 75 colis par semaine remis chaque lundi.

Depuis janvier 2009, la distribution a lieu le lundi et le jeudi et ce sont 150 colis qui sont actuellement remis chaque semaine.

Chaque famille bénéficiaire a droit à 2 colis par mois à raison d'un toutes les deux semaines.

L'association émerge une liste des **bénéficiaires qui lui ont été adressés par divers services sociaux.**

A partir de ce document, elle établit une liste d'ayant droits avant chaque distribution pour laquelle chaque demandeur doit présenter le ticket qui lui a été remis la fois précédente et qui précise le jour de son tour suivant.

Si une véritable urgence se présente, un colis est remis, mais seulement une fois, suivi d'une orientation vers les services sociaux du secteur ou du secteur de résidence du demandeur afin d'évaluer la pertinence de cette aide.

### **1.2.3. L'action de médiation sociale**

Depuis 2002, **une action de médiation médicale, sanitaire et sociale est assurée par l'association** qui a embauché une médiatrice dont les fonctions ont pris fin au 31 juillet 2008 au terme de son contrat.

Sa mission principale a été particulièrement axée sur l'accès aux droits et aux soins pour les personnes en difficulté ou en situation d'exclusion.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2008 date de la fin de ce contrat, 160 personnes ont eu recours à cette médiation ; leur répartition est retracée dans le tableau ci-dessous.

	Femmes sans enfant	Femmes avec enfants	Couples sans enfant	Couples avec enfants	Hommes avec enfants	Hommes sans enfant
Nombre	14	18	21	86	4	18
%	8,75 %	11,25 %	13,12 %	53,75 %	2,5 %	11,25 %

Par ailleurs, une centaine de personnes ont bénéficié de conseils, d'orientation et d'accompagnement téléphonique.

La nouvelle équipe en charge de l'association entend redéfinir le cadre de cette action et l'orienter vers une prise en charge plus globale des populations en grande précarité.

### **1.2.4. L'accompagnement et le conseil juridique**

Une adhérente bénévole, assistante juridique en retraite, exerce une activité d'écrivain public pour la rédaction de courrier familial mais aussi pour tout ce qui concerne l'aspect juridique et administratif de diverses démarches. Elle est intervenue 355 fois en 2008.

Cette bénévole, qui est également visiteuse de prisons, participe à la réinsertion des sortants. Elle a aussi été autorisée par l'Administration pénitentiaire de Paris, à distribuer des colis alimentaires, aux personnes détenues reconnues indigentes, à l'occasion des fêtes religieuses de fin d'année ; elle a ainsi distribué 670 colis en 2007 et 1 105 en 2008.

Un partenariat avec la Direction pénitentiaire est actuellement en cours d'élaboration.

### **1.2.5. Les ateliers d'insertion sociale et professionnelle, de soutien scolaire et d'alphabétisation**

Ce projet, dont l'objet est d'offrir un accompagnement global aux bénéficiaires en situation d'exclusion, a été impulsé par un financement partiel par le Fonds Social Européen en 2006/2007.

La continuité de cette action en 2008 a été rendue possible grâce à des subventions privées.

Ces ateliers sont destinés à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des usagers habituels de l'association et s'organisent autour d'une formation linguistique et de l'accompagnement dans la recherche d'emploi.

Cette dernière activité est actuellement en sommeil. En revanche un espace informatique et un atelier multimédia ont été ouverts, nous verrons ci-après le problème que ces installations génèrent en terme de locaux.

Un atelier de soutien scolaire pour les enfants a aussi été organisé.

Force est de constater que les locaux de l'association sont inadaptés à ce type d'activité ; les seules actions qui semblent peut être pouvoir perdurer sont les ateliers d'alphabétisation et de soutien scolaire qui n'ont cependant pas semblé très pertinents aux rapporteurs dans la mesure où les aides de ce type sont assez largement mises en place dans un périmètre proche des locaux de l'association ainsi qu'en atteste la liste jointe en annexe (annexe n° 4).

En dernier lieu, on notera que des animations et des sorties culturelles sont organisées au profit des enfants des familles défavorisées suivies par l'association. Ces activités sont encadrées par des bénévoles et les rapporteurs n'ont pas été en mesure de vérifier si les conditions de sécurité primordiales dans ce type d'actions sont parfaitement respectées.

Toutes ces initiatives aussi estimables soient-elles, et dans la mesure où elles sont presque exclusivement confiées à des bénévoles, paraissent trop ambitieuses en raison de l'orientation prioritaire des actions alimentaires de l'association.

A ce jour, dans le cadre d'un emploi tremplin, l'association a recruté une coordinatrice des ateliers dont la fiche de poste détaille en vingt points l'étendue de sa mission (annexe n° 5).

On constate qu'une grande polyvalence est nécessaire alors même que l'animation des ateliers est confiée à des bénévoles sans formation particulière qui interviennent dans des locaux inadaptés car trop exigus, en communication directe avec la cuisine dont ils commandent l'accès.

Il semble bien que la Chorba dont la vocation essentielle est l'aide alimentaire – ce qu'elle fait très bien malgré des conditions difficiles et des moyens limités – soit désireuse de satisfaire des demandes de plus en plus nombreuses et variées ; elle a ainsi tenté de diversifier son action y compris en absence d'encadrement qualifié au point même d'avoir dû mettre en sommeil certaines activités en attendant un recrutement adéquat. Or la quasi-totalité des besoins est couverte par des organismes du secteur social du quartier.

Parallèlement, elle a développé des partenariats et des actions ponctuelles – huit en 2008 – dont certaines se limitent à une aide alimentaire et ne présentent pas de difficulté particulière. Cependant, une trop grande dispersion de ces initiatives, dont les objets sont divers et multiples, conduit à nuire à la lisibilité des buts et des résultats des actions essentielles de l'association.

## 2. LE CONTEXTE ACTUEL

### 2.1. Une demande en augmentation constante

#### 2.1.1. La demande d'aide alimentaire

La direction de l'association faisant état d'un net accroissement de la demande, les rapporteurs ont sollicité un entretien avec les services sociaux de proximité du 19<sup>ème</sup> arrondissement afin de faire le point sur les besoins, anciens et nouveaux, sur l'arrondissement.

Après plusieurs semaines d'attente, un rendez-vous a été organisé entre un rapporteur et deux responsables locaux.

**Alors même que ce sont les services sociaux de l'arrondissement qui remettent aux sollicitants la lettre les introduisant auprès de l'association pour leur permettre d'obtenir des colis alimentaires les responsables rencontrés affirment n'avoir aucune relation avec la Chorba qui apporte son aide à des publics qui ne concernent pas l'arrondissement car ils n'y résident pas.**

De plus, dans la mesure où aucun retour négatif n'est observé, les services sociaux n'assurent pas de suivi auprès des personnes orientées vers l'association. Ils ne connaissent donc pas les variations de la demande de ce type d'aide d'urgence.

*Dans sa réponse au rapport provisoire, la DASES fait observer que l'association n'intervenant pas exclusivement sur le 19<sup>ème</sup> arrondissement, il est naturel qu'il n'existe pas de lien avec la polyvalence de secteur.*

*Les rapporteurs ne sont cependant pas convaincus de la pertinence de cet argument qui met en évidence le manque de communication entre les services sociaux et les associations qui n'ont pas à intégrer la notion de découpage administratif.*

*Même si les bénéficiaires de l'action de « La Chorba » viennent d'horizons divers, l'Inspection générale estime néanmoins que le SSFP du 19<sup>ème</sup> devrait être leur interlocuteur privilégié.*

L'augmentation du public présent sur les lieux de distribution et du nombre de repas servis n'est pas contestable mais il est plus difficile de connaître avec précision la proportion des facteurs qui génèrent ce phénomène sauf à constater la progression du nombre de repas servis.

Jusqu'en 2006, l'activité de l'association en matière de fourniture de repas consistait à servir environ 30 000 repas pendant le mois du Ramadan et 900 repas, généralement du couscous, chaque vendredi, soit un peu moins de 80 000 repas au total sur l'année.

**A partir de 2006, des repas ont été distribués chaque jour, sauf le dimanche, soit environ 80 000 repas sur l'année auxquels s'ajoutent les 60 000 servis pendant le Ramadan.**

En 2007 où la demande était stable, aux repas habituels sont venus s'ajouter 150 repas servis chaque jour pendant 4 mois, en association avec l'association Don Quichotte, aux sans logis installés sous les tentes du Canal Saint-Martin.

**En 2008, la demande a cru de façon exponentielle** : 54 000 repas, en légère baisse, ont été servis pendant le Ramadan mais plus de 220 000 repas supplémentaires ont été distribués à raison de 700 environ chaque jour.

**Pour le début 2009, le curseur de la demande semble se situer autour de 800 repas par jour servis 7 jours sur 7.**

Parallèlement à cette augmentation de la demande, les ressources en dons alimentaires diminuent alors même que des bénévoles organisent chaque fin de semaine des collectes dans les supermarchés qui les autorisent.

### **2.1.2. Les autres attentes**

La direction de l'association a fait état de demandes diversifiées en augmentation de la part d'un public très marginalisé qui attendrait de La Chorba une aide plus globale en matière d'assistance.

Cependant, cette demande n'a fait l'objet d'aucune évaluation précise et il semble qu'il s'agisse plus d'un souhait de prise en charge globale que de véritables besoins qui par ailleurs trouvent leur satisfaction auprès des acteurs sociaux locaux, comme cela était évoqué ci-dessus plus armés pour assurer une véritable aide à l'insertion de ces populations.

## **2.2. Un problème de locaux préoccupant**

En 1999, l'association s'est vue attribuer des locaux dépendant du domaine privé de la ville au 170 rue de Crimée à Paris 19<sup>ème</sup>.

En novembre 2002, la réhabilitation et la gestion du 168 et du 170 de cette rue ont été confiées à la SIEMP.

La Chorba, compte tenu de la rénovation programmée des locaux du 170, a transféré son activité dans ceux du 168, pour lesquels la SIEMP a établi **une convention d'occupation précaire** moyennant une indemnité de 7 397,04 € annuels HT et 1 800 € de charges par an (valeur au 1<sup>er</sup> février 2009).

Ces locaux sont inconfortables et insuffisamment équipés si l'on considère l'ensemble des activités de l'association.

En effet, constitués de deux entités distinctes et non communicantes, le plus petit local est utilisé en tant que réserve et chambre froide, son exigüité ne permet pas un stockage organisé avec une lisibilité suffisante des marchandises entreposées (photo en annexe n° 6).

Le local principal est constitué d'une grande pièce autour de laquelle s'articulent trois petits bureaux – dont un aveugle – et la surface consacrée à la préparation des repas. Toutes les portes ouvrent sur cet espace, y compris celle des toilettes, en faisant à la fois le lieu de passage obligatoire et celui où se déroulent la quasi-totalité des activités : distributions alimentaires, bourse aux vêtements d'enfant, soutien scolaire, cyber espace...

Pour avoir accès aux deux pièces, en enfilade, dévolues à la préparation des repas – épluchage et cuisson – il est aussi obligatoire de traverser cet espace. La cuisson des plats chauds, dans des marmites de 100 litres – s'effectue sur des réchauds qui reposent sur le sol et sont directement alimentés par des bombonnes de gaz situées à proximité immédiate (photo en annexe n° 7).

Ces locaux sont nettoyés avec un soin particulier et maintenus dans une propreté méticuleuse, néanmoins cela est insuffisant à les rendre conformes aux normes requises dans ce type d'activité.

Une inspection a été diligentée par les services de la restauration collective de la Direction départementale des services vétérinaires de la Préfecture de Police de Paris.

Le rapport de visite d'inspection, en date du 31 mars 2009, est sévère et se conclut par un avertissement (annexe n° 9).

**Il est dès lors évident que l'urgence s'accroît chaque jour pour La Chorba, alors même que la solution attendue de la part de la SIEMP devient de plus en plus incertaine.**

En effet, le 1<sup>er</sup> août 2008, la réhabilitation au 170 des bâtiments A, C et D (comprenant 19 logements et 2 locaux d'activités) a été achevée, à l'exception du bâtiment B dans la cour qui a été démoli et doit en principe être reconstruit. Or, l'échéance n'en est pas précisée pour ce petit bâtiment qui doit abriter 3 logements et les locaux communs (poubelles, poussettes, vélos).

Au rez-de-chaussée du bâtiment A, sur rue, à gauche du porche, le local d'activité n° 1, brut de béton, d'une surface d'environ 74 m<sup>2</sup> a été conçu pour la Chorba afin qu'elle dispose de locaux mieux adaptés à la confection de repas (alimentation en gaz, conduits d'évacuation) que ceux qu'elle occupe actuellement.

A droite du porche un local a été aménagé, brut de béton, d'une surface d'environ 40 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée et d'environ 30 m<sup>2</sup> au sous-sol. Il ne dispose pas de conduit d'extraction permettant une activité de restauration. Il peut seulement convenir à une activité de bureaux. Le loyer annuel principal public, hors charges (TVA de 19,60 %) serait de 11 000 €.

Ce local est actuellement proposé à la location sur Internet en attente d'une décision que l'association devrait prendre rapidement pour occuper ce local mais sans pour autant être assurée de disposer à terme de la totalité des locaux du 170 dont la partie située à gauche (qui permettrait la confection de repas) sert provisoirement à la fois de local poubelle et de baraque de chantier jusqu'à la livraison hypothétique du local situé dans la cour.

L'association est autorisée à disposer de ses locaux actuels qu'elle devrait libérer fin 2009 lorsque débutera la réhabilitation du 168.

Le loyer habituellement pratiqué par la SIEMP pour ce type de locaux s'établit à 200 € le m<sup>2</sup>. Ce montant pourrait être ramené à 150 € le m<sup>2</sup> compte tenu de l'activité humanitaire de l'association à qui cette réduction a été proposée. Cette remise tient compte du fait que « La Chorba », depuis qu'elle a apuré un retard de paiement, règle son indemnité d'occupation régulièrement dans les délais prévus.

**Il y a lieu de préciser que ces locaux seraient livrés bruts de béton et nécessiteraient des aménagements à la charge de l'association qui ne dispose manifestement pas de fonds suffisants pour réaliser ces travaux et payer le loyer.**

**Il conviendrait donc d'explorer concomitamment la piste d'une subvention compensatrice de loyer car l'association n'a pas les moyens de faire face à un loyer plus élevé et celle d'une subvention d'équipement pour réaliser les travaux de la cuisine.**

*Dans sa réponse au rapport provisoire (reproduite en annexe) la DASES fait dépendre sa décision des résultats d'une étude en cours, confiée à un cabinet privé, sur le dispositif parisien d'aide alimentaire et appuie ses réserves sur les constats faits par les services vétérinaires.*

### **3. LA GESTION ADMINISTRATIVE**

#### **3.1. Une gestion comptable et financière teintée d'amateurisme**

La gestion administrative de l'association est confiée depuis 2006 à une salariée bénéficiant d'un emploi tremplin.

Celle-ci, très active en ce qui concerne la recherche de ressources financières –aides publiques ou privées- et la constitution des dossiers d'accès aux contributions diverses, n'a aucune compétence en matière de gestion comptable d'où une externalisation intégrale de la comptabilité y compris la saisie des factures qui sont alors confiées au cabinet comptable.

**Aucune initiative tenant à une véritable gestion comptable n'est prise au sein de l'association où il n'existe aucune procédure de caisse et pas de suivi des stocks.**

*La remarque du président sur le rapport provisoire faisant dépendre une réelle gestion des stocks de la résolution du problème des locaux méconnaît le fait qu'une gestion informatique basique permet de gérer en temps réel les entrées et les sorties de marchandises et donc de suivre les stocks très facilement.*

Seuls le président et la trésorière disposent de la signature bancaire ; l'association ne détient aucune carte bancaire.

Bien que la subvention octroyée par la Ville de Paris le soit à deux titres distincts –fourniture de repas et médiation sociale- il n'existe pas de comptabilité analytique pour distinguer les opérations concourant à ces activités différenciées.

Il convient de noter que malgré un recours important au bénévolat celui-ci ne fait l'objet d'aucune valorisation.

**L'examen de la comptabilité a mis en évidence de nombreuses défaillances imputables pour la quasi-totalité au cabinet comptable** ; il convient de rappeler compte tenu des malveillances évoquées, infra, les rapporteurs n'ont pu consulter les factures que de la seule année 2008.

Cependant, **l'examen de ces documents n'a révélé aucune irrégularité** et un seul poste peut faire l'objet de critique : il s'agit du montant excessif des dépenses de téléphonie mobile qui s'élevaient à 1 963 € pour les seuls mois de janvier et février 2008 et qui sont consécutives à l'organisation du concert donné au Zénith pour fêter les 15 ans de l'association.

On notera que ce concert destiné à générer des ressources a coûté 30 000 € et s'est soldé par un déficit d'environ 5 000 €.

En interne, un bénévole s'attache à établir une approche chiffrée de l'activité, mais ses connaissances en matière comptable sont imparfaites et il ne dispose d'aucun logiciel, même très basique pour l'aider, ce qui n'améliore pas vraiment la lisibilité économique de l'activité.

*Dans sa réponse au rapport provisoire, le président de l'association indique qu'il a décidé d'étendre le mandat de l'expert comptable ; les rapporteurs qui ont constaté les faiblesses du suivi comptable ne sont pas convaincus qu'une amélioration notable serait ainsi apportée et estiment qu'une solution interne doit être privilégiée.*

### Le bilan

Les bilans des années 2004 à 2008 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Total de l'actif dont</b>	45728	34816	52352	75802	189787
actif immobilisé		1000	2747	8422	33000
actif circulant	45728	33816	49605	67380	156787
<b>Total du passif dont</b>	45728	34816	52352	75802	189787
capitaux propres	14937	17777	17835	18291	73591
dettes	11291	17038	15517	25511	21195
produits constatés d'avance	19500	-	19000	32000	95000

### L'actif

On observe un accroissement quasi continu de l'actif dont il faut relativiser la signification lorsqu'on considère que l'actif immobilisé est presque exclusivement constitué par le matériel roulant et que l'actif circulant l'est par les seules liquidités dont on sait qu'elles résultent de ces dates de versement de plus en plus tardif des subventions et sur lesquelles l'association n'a aucune capacité d'intervention.

### Le passif

Le montant exceptionnel des capitaux propres en 2008 est essentiellement dû au résultat bénéficiaire de l'exercice et celui des dettes à l'importance des produits constatés d'avance qui de 3 200 € en 2007 atteint 95 000 € en 2008. Ceci étant là aussi la conséquence des versements des subventions versées tardivement et non dépensées.

### Le compte de résultat

L'accroissement de l'activité de l'association depuis 2006 est reflété par l'évolution du résultat du compte comme le retrace le tableau ci-dessous.

	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Produits</b>					
Dons	70095	97444	79601	145173	123239
Subventions	60566	70080	60477	181076	170428
Autres					1210
<b>TOTAL</b>	<b>130661</b>	<b>167524</b>	<b>140078</b>	<b>326249</b>	<b>294877</b>
<b>Charges</b> dont	<b>130266</b>	<b>164566</b>	<b>140090</b>	<b>317570</b>	<b>236500</b>
Achats alimentaires	26318	31988	18458	47610	47198
Emballages, fourniture et équipement	12281	11085	13752	39544	20013
Loyers + charges	38537	38116	34167	57108	30087
Salaires + charges	32397	63650	57769	126612	95869
Téléphone + poste	6406	6738	5229	7997	9633
Assurances, imprimés, documentation	3185	1755	1044	5086	6736
Déplacements, missions + honoraires	2262	1362	132	1778	2291
Divers*	2935	7017	8523	22675	25073
Résultat de l'exercice	231	2840	58	456	57978
* dont charges financières ou exceptionnelles	164	118	80	excep. 8261	fin. 10605

**Le total des produits a augmenté de 150 % entre 2004 et 2007 puis a décliné de près de 10 % en 2008 ; cette baisse devrait se poursuivre en 2009 où les dons sont plus difficiles à obtenir et où certaines subventions sont annoncées en diminution.**

Par exemple, Western Union avait versé 35 000 € en 2008 mais ramènera sa participation à 10 000 € en 2009.

On notera que le compte de résultat fait état d'une production vendue ce qui bien évidemment ne correspond aucunement à l'activité de la Chorba mais qui regroupe artificiellement tout produit ne provenant pas de subventions ; il s'agit pour l'essentiel de dons.

Les subventions concernant les aides à l'emploi seront détaillées ci-après ; elles sont complétées par des contributions diverses provenant le plus souvent de fondations privées, différentes chaque année, dont les rapporteurs n'ont pas été en mesure d'individualiser les montants.

**On remarque que la subvention de la Ville de Paris, inchangée à 40 000 € depuis 2005 représentait en 2005 et 2006 plus de la moitié du total ne contribue plus en 2007 et 2008 qu'à hauteur de 20 % environ.**

L'examen de charges montre que le poste le plus important est celui des salaires qui représente environ 40 % du total.

Cependant, il faut noter que toutes embauches correspondent à des emplois aidés.

Le montant des achats alimentaires s'avère relativement modeste puisque toujours inférieur à 20 %, l'association s'attachant à obtenir des dons en nature, en particulier par la collecte dans les supermarchés.

Le poste loyer regroupe le loyer des locaux de la rue de Crimée et la location du chapiteau du Ramadan auxquels s'est ajoutée en 2008 la location du Zénith pour le concert des 15 ans de la Chorba.

Le poids en % des principales charges est retracé dans le tableau ci-dessous :

	2004	2005	2006	2007	2008
Salaires + charges	25%	38,7%	41,2%	39,9%	40,5%
Achats alimentaires	20%	19,4%	13,2%	15%	19,9%
Loyers + charges	29,5%	23,2%	24,4%	18%	12,7%
Emballages	9,4%	6,7%	9,8%	12,5%	8,4%

On notera que le vocable emballages désigne la vaisselle en plastique jetable distribuée avec les repas.

En ce qui concerne les autres comptes de charges, ils ne sont pas identiques dans leur contenu suivant les exercices concernés et ne peuvent donc pas être comparés.

### 3.2. Des prévisions budgétaires dépourvues de réalisme

Les prévisions budgétaires rapprochées sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

	2005		2006		2007		2008	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
<b>Produits</b>	150000	167524	169000	140078	355362	326287	439268	294877
Subventions d'exploitation	60000	70079	60000	74477	223162	130561	95000	123239
Dons	90000	82444	109000	78251	50000	142374	347068	155298
Δ budget/réalisé	+ 11,7%		- 17 %		- 8,2%		-32,9%	
<b>Charges</b>	169500	164684	169000	140020	296421	325919	329929	236900
Achats alimentaires	30000	31988	24000	18490	30000	47611	60000	47198
Locations	35000	37339	40000	32990	32500	70456	50000	30088
Salaires + charges	70000	64468	74000	57769	126000	126960	120185	95873
Δ budget/réalisé	- 2,8%		- 17,1 %		+ 10%		-28,2%	

Ce tableau met en évidence l'importance des écarts entre les prévisions de l'association –qui ne confie pas cette tâche au cabinet comptable- et la réalité telle qu'elle ressort du compte de résultat.

**Il semble donc que la Chorba confonde budget et souhaits utopistes loin des contraintes économiques de ses partenaires.**

Aucun véritable suivi comptable et financier n'est assuré au sein de l'association ce qui, compte tenu de l'augmentation de son activité, tend à devenir préoccupant.

Il conviendrait que l'association forme une personne aux règles comptables –peut-être par le biais de la formation professionnelle- et se dote d'un logiciel courant de gestion comptable.

### 3.3. Une gestion des ressources humaines dépendante des aides à l'emploi

L'association fonctionne en grande partie grâce au nombre important de bénévoles impliqués dans son action ; néanmoins pour garantir la permanence des prestations qui ne sauraient s'interrompre faute d'intervenant, un minimum de salariés reste indispensable. Or la Chorba souhaite consacrer l'essentiel de ses ressources à son objet principal qui est le secours aux plus démunis ; elle a donc décidé de faire dépendre le sort de ses salariés de l'obtention de contrats aidés.

La médiatrice de santé publique a ainsi bénéficié de deux contrats « Adulte-Relais » qui sont arrivés à leur terme le 31 juillet 2008, ce qui a entraîné son départ de l'association.

Le directeur technique, licencié en février 2008, était employé dans le cadre d'un contrat d'avenir alimenté par le CNASEA comme le chauffeur magasinier, la cuisinière ou encore le cuisinier polyvalent.

Les tableaux ci-dessous retracent les aides perçues les trois dernières années et mettent en évidence la part très importante des subventions dans la prise en charge des charges salariales.

## 2006

Fonctions	Salaire net	Mairie de Paris	Adulte relais Préfecture	CNASEA	FONJEP	FSE	Total subvention
Directeur technique		8333		3316	3025		14674
Responsable administratif				217			217
Médiatrice Santé Publique							19002
Directeur technique		11667			4236		15903
Coordinatrice des ateliers			19002			9200	9200
<b>TOTAL</b>	<b>55931</b>	<b>20000</b>	<b>19002</b>	<b>3533</b>	<b>7261</b>	<b>9200</b>	<b>58996</b>

## 2007

Fonctions	Salaire net	Mairie de Paris	Adulte relais Préfecture	CNASEA	FONJEP	FSE	Total subvention
Directeur technique		11275		10268	7261		28803
Responsable administratif		8725		6016			14741
Cuisinier polyvalent				6257			6257
Médiatrice Santé Publique			9641	9641			19282
Cuisinière				6257			6257
Chauffeur magasinier				10650			10650
Coordinatrice des ateliers						12909	12910
<b>TOTAL</b>	<b>122859</b>	<b>20000</b>	<b>9641</b>	<b>49089</b>	<b>7261</b>	<b>12909</b>	<b>98900</b>

## 2008

Fonctions	Salaire net	Mairie de Paris	Emploi Tremplin Région	Adulte relais Préfecture	CNASEA	ACSE	Fondation ADECCO	Fondation Société Générale	FONGEP	Total
Directeur technique		4095			1491				1210	6786
Responsable administratif *		494			8187	12251		4825		25757
Cuisinier polyvalent		4697			8800					13497
Médiatrice Santé Publique				11531		2789				14320
Cuisinière					3071					3071
Chauffeur magasinier		928			14658					15586
Coordinatrice des ateliers			5000			7250	2509	6195	6051	27275
<b>TOTAL</b>	<b>104206</b>	<b>10214</b>	<b>5000</b>	<b>11531</b>	<b>36207</b>	<b>22290</b>	<b>2509</b>	<b>11020</b>	<b>7261</b>	<b>106302</b>

\* seule la responsable administrative a été rémunérée l'année complète

Tous les ans l'inquiétude prévaut jusqu'à l'obtention des aides dont la décision intervient parfois assez tardivement ; c'est ainsi que la Région Ile-de-France a émis un avis favorable pour deux emplois tremplins au titre de 2009 à la mi-juin de cette année permettant un contrat CDI pour la responsable administrative et un chauffeur magasinier.

C'est aussi seulement en juin 2009 que la Préfecture de Paris a terminé l'instruction du dossier et donné son aval pour un poste d'adulte relais dévolu à la médiation après des hésitations dues aux conditions de sécurité des locaux, comme le délégué du Préfet l'a indiqué aux rapporteurs.

Compte tenu des aléas dans l'obtention des aides, **l'association ne souhaite pas accroître sa masse salariale** qu'elle espère pouvoir stabiliser en maintenant son nombre de salariés à 6 ce qui lui permettrait d'assurer l'essentiel de sa mission et d'éviter de trop se disperser.

## 2006

Fonctions	Salaire net	Mairie de Paris	Adulte relais Préfecture	CNASEA	FONJEP	FSE	Total subvention
Directeur technique		8333		3316	3025		14674
Responsable administratif				217			217
Médiatrice Santé Publique							19002
Directeur technique		11667			4236		15903
Coordinatrice des ateliers			19002			9200	9200
<b>TOTAL</b>	<b>55931</b>	<b>20000</b>	<b>19002</b>	<b>3533</b>	<b>7261</b>	<b>9200</b>	<b>58996</b>

## 2007

Fonctions	Salaire net	Mairie de Paris	Adulte relais Préfecture	CNASEA	FONJEP	FSE	Total subvention
Directeur technique		11275		10268	7261		28803
Responsable administratif		8725		6016			14741
Cuisinier polyvalent				6257			6257
Médiatrice Santé Publique			9641	9641			19282
Cuisinière				6257			6257
Chauffeur magasinier				10650			10650
Coordinatrice des ateliers						12909	12910
<b>TOTAL</b>	<b>122859</b>	<b>20000</b>	<b>9641</b>	<b>49089</b>	<b>7261</b>	<b>12909</b>	<b>98900</b>

## 2008

Fonctions	Salaire net	Mairie de Paris	Emploi Tremplin Région	Adulte relais Préfecture	CNASEA	ACSE	Fondation ADECCO	Fondation Société Générale	FONGEP	Total
Directeur technique		4095			1491				1210	6786
Responsable administratif *		494			8187	12251		4825		25757
Cuisinier polyvalent		4697			8800					13497
Médiatrice Santé Publique				11531		2789				14320
Cuisinière					3071					3071
Chauffeur magasinier		928			14658					15586
Coordinatrice des ateliers			5000			7250	2509	6195	6051	27275
<b>TOTAL</b>	<b>104206</b>	<b>10214</b>	<b>5000</b>	<b>11531</b>	<b>36207</b>	<b>22290</b>	<b>2509</b>	<b>11020</b>	<b>7261</b>	<b>106302</b>

\* seule la responsable administrative a été rémunérée l'année complète

Tous les ans l'inquiétude prévaut jusqu'à l'obtention des aides dont la décision intervient parfois assez tardivement ; c'est ainsi que la Région Ile-de-France a émis un avis favorable pour deux emplois tremplins au titre de 2009 à la mi-juin de cette année permettant un contrat CDI pour la responsable administrative et un chauffeur magasinier.

C'est aussi seulement en juin 2009 que la Préfecture de Paris a terminé l'instruction du dossier et donné son aval pour un poste d'adulte relais dévolu à la médiation après des hésitations dues aux conditions de sécurité des locaux, comme le délégué du Préfet l'a indiqué aux rapporteurs.

Compte tenu des aléas dans l'obtention des aides, **l'association ne souhaite pas accroître sa masse salariale** qu'elle espère pouvoir stabiliser en maintenant son nombre de salariés à 6 ce qui lui permettrait d'assurer l'essentiel de sa mission et d'éviter de trop se disperser.

## **CONCLUSION**

Il ressort du présent audit que l'association « Une Chorba pour tous » s'attache à réaliser son objectif d'aide alimentaire avec constance et sérieux.

Elle s'astreint à consacrer un maximum de ses ressources privées à cette action et affecte les seules subventions publiques à la rémunération de salariés par ailleurs largement assistés par des bénévoles motivés et fiables.

En revanche, si son activité de médiation sociale, mise en place depuis plus de 6 ans, a démontré son utilité, l'association a aujourd'hui tendance à se disperser en voulant agir dans des domaines déjà bien occupés par d'autres intervenants du secteur social et associatif bien implantés dans le nord-est parisien.

Elle aurait donc intérêt à recentrer son activité sur ce qu'elle fait de mieux à savoir l'aide alimentaire aux plus démunis.

Il n'en reste pas moins que dans cette perspective le problème des locaux et de la sécurité de ceux-ci devient crucial et doit impérativement être pris en compte pour assurer la pérennité de l'action de La Chorba.

Les préconisations concernant l'association, peu nombreuses, se limitent à l'inviter à faire porter son effort sur son objet prioritaire tout en contrôlant mieux le suivi comptable de ces actions.

Par ailleurs il est vivement recommandé à la direction de tutelle d'accompagner l'activité de La Chorba en lui apportant une aide sous forme respectivement d'une subvention d'équipement permettant de la doter d'une cuisine digne de ce nom et d'une subvention compensatrice de loyer pour assurer la poursuite de son action dans des locaux définitivement aménagés.

## **PRECONISATIONS**

### **VIE ASSOCIATIVE**

- Préconisation n° 1

Assurer une plus grande stabilité à la vie associative en reconduisant le mandat du président par intérim actuel

### **ACTIVITE**

- Préconisation n° 2

Recentrer l'action sur la fourniture d'aides alimentaires et la médiation sociale

### **COMPTABILITE**

- Préconisation n° 3

Former ou recruter un collaborateur possédant les notions comptables indispensables à un réel suivi comptable et financier et se doter d'un logiciel adéquat

- Préconisation n° 4

Mettre en place une procédure de caisse

- Préconisation n° 5

Instituer une réelle gestion des stocks

### **LOCAUX**

- Préconisation n° 6

Accompagner l'installation dans les locaux du 170 rue de Crimée par l'attribution d'une subvention d'investissement destinée à l'aménagement et l'équipement de la cuisine

- Préconisation n° 7

Assurer le maintien dans ces locaux par le versement d'une subvention compensatrice de loyer

## LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

- M. Hamou BOUAKKAZ... .. Adjoint au Maire chargé de la démocratie locale et de la vie associative
- ... .. Directrice générale de la SIEMP
- ... .. Directrice générale déléguée de la SIEMP
- ... .. Chef du bureau de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion à la DASES
- ... .. Adjointe sociale, responsable du service social polyvalent du CASVP 19
- ... .. Responsable du service social polyvalent du 19<sup>ème</sup> arrondissement de la DASES
- ... .. Président de l'association « Une Chorba pour tous »
- ... .. Présidente d'honneur
- ... .. Responsable administrative
- ... .. Trésorière
- ... .. ) Délégués du Préfet à la mission égalité des chances
- ... .. )

## **PROCEDURE CONTRADICTOIRE**

Le rapport provisoire sur l'association « Une Chorba pour Tous » a été envoyé le 22 juillet 2009 à celle-ci et à la DASES.

N° 1 Note de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé en date du 21 septembre 2009

N° 2 Réponse, sous forme de message électronique, du président de l'association du 9 septembre 2009

Courrier N° 1

Note de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé en date du 21 septembre 2009



N° 1161 N°Ref :

Affaire suivie par :

Paris, 21 septembre 2009

**NOTE à l'attention de :** Madame  
 Directrice générale de l'Inspection Générale

**Objet :** « Une chorba pour tous » rapport provisoire d'audit

Vous m'avez fait parvenir votre rapport provisoire relatif à l'audit de l'association « Une Chorba pour Tous », et je vous en remercie.

Il présente dans sa première partie, l'ensemble des activités de la structure et précise comment l'association les a fait évoluer en réponse aux demandes des personnes qui s'adressent à elle. Il résulte de ce choix, un accroissement de l'activité de la Chorba pour Tous dans des domaines très diversifiés en matière d'aide alimentaire, de médiation, d'insertion, d'accès au droit....

Il précise également que cette démarche s'appuie sur un réseau de bénévoles et une équipe de salariés recrutés dans le cadre des dispositifs de contrats aidés.

Sur ce point, je souhaite vous faire part de ma réserve quant à la diversification progressive de l'activité de l'association, plus particulièrement en matière d'insertion sociale et professionnelle, de soutien scolaire et d'alphabétisation.

Elle présente des limites sur trois plans : la qualité des activités proposées alors que l'association est spécialisée dans la médiation et l'organisation de manifestations ponctuelles; le financement des ateliers; la lisibilité des activités de l'association. Compte tenu de l'offre existante localement et à proximité, de la qualification de l'équipe de l'association et de la structure financière de la Chorba pour Tous, il apparaît opportun de privilégier l'orientation des publics vers les structures compétentes et par ailleurs soutenues par la collectivité parisienne pour une majorité d'entre elles (centres sociaux, établissement public numérique...).

#### Page 8 : le contexte actuel

Concernant les liens entre la polyvalence de secteur du 19ème arrondissement et l'association. Le rayonnement géographique de l'association n'étant pas limité au 19ème arrondissement ni à Paris, les bénéficiaires ne sont pas exclusivement orientés par les services sociaux départementaux de polyvalence. Par ailleurs, compte tenu de la mission généraliste de la polyvalence de secteur, l'accompagnement social des ménages peut exister sans lien avec la distribution alimentaire.

#### Page 17 : préconisations 6 et 7 relatives aux locaux

Le rapport préconise un accompagnement à l'installation dans les locaux du 170 rue de Crimée par l'attribution d'une subvention d'investissement destinée à l'aménagement et l'équipement d'une cuisine et par ailleurs, d'assurer le maintien de l'association dans ces locaux par le versement d'une subvention compensatrice de loyer.

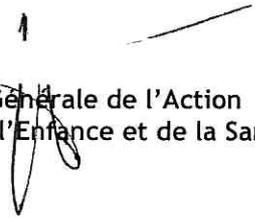
Ces solutions permettraient de résoudre la double problématique de poursuite de l'activité alimentaire en respectant les normes sanitaires en vigueur pour la préparation des repas et d'accès de l'association dans de nouveaux locaux adaptés à l'activité à temps plein de préparation de repas.

Ces préconisations ne semblent pas pouvoir être étudiées en dehors de l'étude actuellement en cours sur le dispositif parisien d'aide alimentaire. Confiée au cabinet ACADIE, elle vise un triple objectif : établir un état des lieux précis et le plus complet du dispositif d'aide alimentaire, mettre en place un dispositif d'évaluation pérenne afin d'optimiser les moyens mobilisés par les différents intervenants et formuler des préconisations pour poursuivre l'adaptation du dispositif aux besoins. Cette étude devrait être disponible fin 2009 et apporter des éléments complémentaires sur l'opportunité d'implanter une cuisine aux normes rue de Crimée.

Par ailleurs, l'expertise de mes services dans le domaine de la création et de la gestion de cuisines conduit à attirer l'attention sur l'importance du niveau d'investissement nécessaire aux aménagements tout particulièrement en l'absence d'autres financeurs publics mobilisés à ce stade sur ce projet. La mise en œuvre de la préconisation numéro 6 dans le contexte du PIPP supposerait une priorisation très forte des crédits d'investissement.

En outre, le rapport d'inspection des services vétérinaires réalisé le 31 mars 2009, annexé au rapport intermédiaire, fait part de la « non-conformité » de l'association en dehors de la question des aménagements. Il souligne notamment la non-conformité de l'association en matière de formation du personnel, d'absence de plan de nettoyage et de méconnaissance des règles et de stockage...

L'ensemble de ces indications constitue le socle des réserves que nous pouvons exprimer à ce stade sur la préconisation numéro 6 : accompagner l'installation dans les locaux du 170 rue de Crimée par l'attribution d'une subvention d'investissement destinée à l'aménagement et l'équipement de la cuisine.



Directrice Générale de l'Action  
Sociale, de l'Enfance et de la Santé

Courrier N° 2

Réponse, sous forme de message électronique, du président de l'association du 9 septembre 2009

---

**De:** contact@chorbapourtous.org  
**Envoyé:** mercredi 9 septembre 2009 15:59  
**À:**  
**Objet:** Réponse au rapport provisoire d'audit



Réponse au  
rapport provisoire

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe la réponse au rapport provisoire de l'Inspection Générale.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire que vous estimeriez utile.

Bien cordialement

UNE CHORBA POUR TOUS  
01 40 36 17 50

**Réponse aux préconisations du rapport provisoire de l'audit de l'association**  
**« Une Chorba pour Tous »**  
**Juillet 2009**

Suite au rapport d'audit de l'Inspection générale remis à notre association en juillet 2009, une profonde réflexion s'est engagée afin de tirer les enseignements nécessaires des justes constatations effectuées dans le cadre de cet audit.

L'organisation du Ramadhan, période phare de l'activité de l'association, ne nous a pas permis de mettre en œuvre immédiatement les solutions retenues.

En outre la résolution d'un certain nombre de dysfonctionnements étant en lien direct avec la configuration des locaux du 168 rue Crimée, il paraît indéniable que seul l'octroi d'un nouveau local permettra à notre Association d'intégrer l'ensemble des préconisations soumise.

Néanmoins nous avons tenu à répondre point par point aux préconisations de cet audit :

### **Vie Associative**

- **Préconisation n°1 : assurer une grande stabilité à la vie associative en reconduisant le mandat du président par intérim actuel**

#### **Réponse :**

Conformément à l'article 9 des statuts l'association est gérée par un conseil d'administration élu pour un an par l'assemblée générale. En l'occurrence notre président par intérim substitue le président élu en 2008 par l'AG. Nous sommes donc tenus, et nous nous y sommes engagés auprès des bénévoles et adhérents, d'organiser une nouvelle AG pour clôturer l'exercice 2009 et procéder à l'élection d'un nouveau CA.

En revanche, une assemblée générale extraordinaire permettant de modifier les statuts devant se tenir prochainement, il sera soumis au vote des adhérents que le Conseil d'administration sera élu pour 2 ans au lieu d'un an. Une telle disposition devrait permettre une stabilisation des équipes dirigeantes, néanmoins l'alternance est la conséquence du processus démocratique associative.

### **Activité**

- **Préconisation n°2 : recentrer l'action sur la fourniture alimentaires et la médiation sociale**

**Réponse :** cette préconisation était déjà l'un des objectifs de notre projet 2008 donc le leit motiv était « retour à l'essentiel ». Ainsi seuls les ateliers scolaires ou d'alphabétisation ont perduré jusqu'en avril 2009. Ces ateliers ont été animés par des bénévoles.

Avec la demande sans cesse croissante des usagers en terme d'alphabétisation et leurs insertion socio professionnelle, nous avons procédé au recrutement en avril 2009, grâce au

financement du poste dans le cadre du dispositif « emploi-Tremplin », d'une coordinatrice professionnelle de ces ateliers. Depuis cette date, de nombreux contacts ont été établis avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'arrondissement pour établir un réseau préalable à une action concertée. Notre participation régulière aux événements proposés par les partenaires a été très appréciée et assure une visibilité de l'association. La volonté d'un travail partenarial est exprimée par les principaux professionnels rencontrés.

Néanmoins, en terme de développement des activités, nous privilégions, compte tenu des contraintes liées à l'infrastructure des locaux, des rendez vous individuels ou en petits groupes et à rechercher des salles extérieures, d'autant que les nouvelles inscriptions de bénéficiaires et de bénévoles laissent présager le développement des ateliers mis en place.

Nous envisageons également une diversification des missions proposées vers des activités culturelles, une dimension intergénérationnelle et des actions privilégiées par la mairie du 19ème pour mieux vivre ensemble telles que l'accompagnement des mères et le soutien parental à travers l'animation d'un atelier d'échange de savoir faire sur l'éducation.

Les sorties culturelles peuvent en effet devenir des supports pédagogiques du soutien scolaire en y associant les familles, ainsi que des ateliers d'alphabétisation.

Par ailleurs, il a été décidé de renforcer nos actions d'une part, sur la médiation sanitaire et sociale et l'accès au droit des usagers de l'association (telle que défini dans la convention d'objectif de la Ville de Paris) avec l'embauche dès octobre 2009 d'une médiatrice sanitaire et sociale qualifiée, poste financé dans le cadre du dispositif « Adultes-Relais » ce qui complètera la mission de notre Pôle Solidarité, et d'autre part, sur l'action alimentaire : la pérennisation de la distribution de colis alimentaires et surtout la distribution quotidienne de repas en deux points de Paris.

## **Comptabilité**

- **Préconisation n°3 : former ou recruter un collaborateur possédant les notions comptables indispensables à un réel suivi comptable et financier et se doter d'un logiciel adéquat**

**Réponse :** il a été décidé d'étendre le mandat de notre expert comptable afin qu'il assure lui-même un réel suivi comptable et la mise en place d'une comptabilité analytique. C'est au prix d'honoraires supplémentaires, néanmoins la juste gestion comptable passe par cet effort pour l'association. Cette nouvelle procédure de gestion s'appliquera à l'exercice comptable 2009.

Nous tenons à préciser que si les factures de l'année 2007 n'ont pas été consultées en totalité pour les raisons évoquées aux rapporteurs, toutes les pièces comptables sont disponibles et consultables en cas de besoin comme cela a été fait pour l'exercice 2008.

- **Préconisation n°4 : mettre en place une procédure de caisse**

Nous nous engageons à investir très rapidement dans un logiciel de gestion de caisse et comptabilité et former le personnel chargé de leur utilisation ainsi que de la mise en place de procédure de caisse.

- **Préconisation n°5 : instituer une réelle gestion des stocks**

Réponse : la mise en place d'une réelle gestion des stocks passent nécessairement par l'existence d'un réel stock, lieu permettant d'entreposer nos marchandises de façon ordonnée, rationalisée et organisée, permettant un décompte des quantités disponibles, une évaluation quotidienne des entrées/ sorties.

Les compétences humaines afin d'effectuer une telle gestion existent au sein de l'équipe, un certains nombre ayant eu de telles fonctions professionnelles, mais ne pourront être exploitées et mise en œuvre qu'à compter du moment où une « Chorba pour Tous » disposera de locaux adaptés et d'un réel stock.

## LOCAUX

- **Préconisation n°6 et n°7**

**-Accompagner l'installation dans les locaux du 170 rue de Crimée par l'attribution d'une subvention d'investissement destinée à l'aménagement et l'équipement des locaux**

**-Assurer le maintien dans ces locaux par le versement d'une subvention compensatrice de loyer**

**Réponse :**

Il paraît important de préciser que la poursuite de l'action « Une Chorba pour Tous » est en lien direct avec l'octroi d'un nouveau local adapté à l'activité de l'association. C'est pourquoi nous démarchons activement depuis plus d'un an afin d'obtenir des locaux associatifs dans le XIXème arrondissement de Paris, arrondissement de cœur de l'Association.

En effet les locaux du 170 rue de Crimée nous sont proposés en priorité. Néanmoins ces derniers ne correspondent ni en termes d'espaces ni de configuration à l'activité de l'association. En revanche l'éventuelle affectation de l'ensemble de la surface du rez-de-chaussée pourrait avec l'aménagement d'une cuisine « industrielle » adaptée, nécessitant des financements importants, une réorganisation en profondeur de l'association (peu de bureau) et l'obtention d'une subvention compensatrice de loyer pourrait nous permettre d'envisager de s'installer à cette adresse.

Il nous paraît donc plus opportun de poursuivre la prospection afin d'obtenir des locaux plus adéquats et la subvention compensatrice idoine.

## Conclusions

Cet audit, fort bénéfique pour l'association, nous a permis de nous mettre face à nos difficultés, nos carences et tenter ensemble de trouver des solutions pour améliorer le mode de fonctionnement de cette Association créée depuis plus de 17 ans.

En effet compte tenu de l'ampleur prise par notre action, il nous appartient de passer d'un mode de gestion familial, artisanal mais sérieux à une gestion plus professionnelle notamment sur le plan comptable. C'est ce à quoi nous nous engageons.

Néanmoins cet audit aura également permis au service de l'Inspection de constater que le principal frein à la pérennisation de notre action est le local insalubre et inadapté qui accueille l'association.

Seule l'obtention d'un local spacieux, équipé d'une cuisine industrielle aux normes, d'un stock adéquat, d'un espace d'accueil et de bureaux adaptés permettra à l'association « Une Chorba pour Tous » de poursuivre dignement et sereinement cette action dont la pertinence paraît reconnue par tous. Or seul un soutien en ce sens des pouvoirs publics et notamment de la Mairie de Paris, par l'obtention d'une subvention compensatrice de loyer, nous permettra de voir l'avenir plus sereinement.

Nous restons à votre disposition pour tous compléments d'informations et vous prions d'accueillir l'expression de notre haute considération.

P/o le Conseil d'Administration  
Une Chorba pour Tous

## ANNEXES

**Avis** : la version publiée de ce rapport ne comprend pas les annexes qui ne sont pas indispensables à la compréhension du texte. Celles-ci sont consultables, sur demande écrite, au service de documentation de l'Inspection générale.